



MUNICIPALITE D'OLLON

AU CONSEIL COMMUNAL  
DE ET A  
1867 OLLON

PREAVIS MUNICIPAL n° 2008/14

Participation communale à la 3<sup>e</sup> étape de restauration du château de la Roche à Ollon



Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En mai 2003, le Conseil communal avait accordé à la Municipalité un crédit de Fr. 200'000.- à verser à la Fondation du château de la Roche au titre de participation financière pour la restauration de cet édifice.

Par le biais du présent préavis, nous vous soumettons, pour étude et décision, une nouvelle demande de soutien financier en vue de consolider définitivement la structure du bâtiment tout en créant de grands volumes bruts.

### **1. Proposition**

Par le présent préavis, nous vous proposons de renouveler le soutien de la commune à la remarquable restauration du château de la Roche pour un montant de Fr. 130'000.- quand bien même le crédit de 2003 n'engageait aucune responsabilité de la commune pour une aide ultérieure.

### **2. Historique**

La Fondation prénommée a été créée le 26 juin 1985 par quatre personnes (MM Cl. Nicole, H. Borel, J-P Felber et L. Trivelli). Elle est régie par les articles 80 et § du code civil, ses comptes et sa gestion sous soumis à l'autorité de surveillance des fondations.

Son but est de restaurer et de réhabiliter le château de la Roche, en :

- assurant de le conserver comme « monument historique »
- y intégrant un centre culturel, historique ou archéologique.
- écartant les constructions dont le caractère enlaidit les lieux.
- sauvegardant l'intégrité du site alentour.

Ainsi, cette action de type volontaire collectif, s'inscrit dans la durée, afin de transmettre un patrimoine aux générations futures, comme un fil conducteur de l'histoire communautaire. Elle tient compte des préoccupations actuelles en matière de :

- protection de l'environnement
- conservation des ressources naturelles
- renforcement de la culture régionale
- développement de l'infrastructure villageoise.

Depuis 1897, le château de la Roche a bénéficié de diverses étapes de restauration. Elles se résument comme suit :

- 1987-1989 : réfection de la toiture et consolidation des murs pour Fr. 790'000.- provenant paritairement de dons privés et d'aides versées par le canton et la confédération.
- 1996-1999 : transfert des garages et achat de terrain au nord avec Fr. 270'000.- provenant de dons privés exclusivement.
- 2001-2003 : rénovation de la partie est sur trois étages après obtention de Fr. 740'000.-, soit plus du double que prévus. Fr. 290'000.- provenaient de dons privés, Fr. 150'000.- du canton, Fr. 120'000.- de la Confédération et Fr. 20'000.- à titre de don puis Fr. 200'000.- de la commune comme mentionné ci-dessus.
- 2007 : création de la place de manifestation contigüe au château grâce à Fr. 21'000.- provenant de dons privés.

A ce jour, ce sont ainsi Fr. 1'860'000.- qui ont été investis pour réhabiliter cette bâtisse qui date de 1200, 52% provenant de fonds privés, 36% de la Confédération et du Canton, seulement 12% de la Commune.

### **3. Présentation des travaux**

La troisième étape de restauration du château de la Roche est sur le point de se concrétiser. Prévue en 2008-2010, cette phase aura le grand mérite de consolider définitivement la structure du bâtiment tout en créant de grands volumes bruts en son sein. En effet, le mur de la façade Sud n'est pas retenu par des éléments constructifs intérieurs. Cette façade est donc instable et risque de basculer vers l'extérieur. Cette instabilité a été jusqu'à présent compensée par la mise en place d'un dispositif de câbles qui ceinture le mur à l'extérieur. Les travaux prévus consistent donc à réaliser deux dalles superposées en béton armé qui vont relier tous les murs du bâtiment. Ainsi, en plus de consolider définitivement le château, ces travaux vont permettre de disposer de deux espaces utilisables pour des affectations futures.

En outre, divers autres travaux de restauration sont prévus. Ils concernent principalement l'escalier à l'italienne à l'ouest du bâtiment, la rénovation de la cheminée à l'étage, la charpente intérieure et certains crépis datant du XIIIe siècle qu'il faut préserver.

Le devis estimatif des coûts se monte à Fr. 324'000.- TTC.

La plaquette jointe en annexe précise l'ensemble des éléments susmentionnés. Elle a le mérite, en plus, de définir globalement l'entier de la restauration de la bâtisse. Cette exigence de la Section cantonale des Monuments Historiques

permet de mieux comprendre la finalité des diverses étapes de réhabilitation en traçant le fil conducteur des projets réalisés et prévus ainsi que leur affectation possible.

Dans ce but, Fr. 140'000.- de dons privés ont été réunis. La section des monuments historiques de l'Etat de Vaud s'est engagée à amener un montant de Fr. 50 à 60'000.- soit 15 à 20% de l'investissement pour autant qu'une aide communale soit assurée. Aucune aide fédérale n'est prévue pour cette étape des travaux.

#### 4. Argumentation

La Municipalité estime qu'il est de son devoir de participer à la réalisation de cette restauration en amenant Fr. 130'000.-.

Elle justifie son argumentation de la manière suivante :

4.1. Le village d'Ollon, regroupé autour de son clocher si typique, entouré de vignobles, situé au pied de la montagne, jouit d'un climat privilégié, d'une douceur de vivre presque méridionale. L'eau des sources ne remplit pas moins de 13 superbes fontaines. Le village comprend un nombre étonnant de belles demeures à admirer, malgré le rapprochement étroit des maisons : l'Hôtel de Ville, rénové il y a quelques années, le bâtiment des anciens bureaux communaux, qui abrite maintenant le caveau des vigneronns, le bâtiment administratif datant de 1885, le temple et sa cure, témoins du passé ! A cela, il convient d'ajouter la Tour de Saint-Triphon et celui qui est en train de devenir, grâce à quelques citoyens épris d'histoire, d'histoire locale, de sauvegarde d'un témoin du passé, le joyau du village, le château de La Roche.

4.2. Le 12 septembre 1989, l'Association du château de la Roche et sa Fondation ont reçu le prix 1989 de la sauvegarde du patrimoine national, mieux connu sous le nom de "Prix Heimatschutz".

4.3. De nombreux textes présentant Ollon font état de ce magnifique édifice. A titre d'exemple notable, on peut citer celui de la troupe Karl's Kuehne Gassenschau qui sur son site internet, mentionne à propos d'Ollon, lieu choisi en Suisse romande pour ses spectacles :

*« ... Au cœur d'un village viticole, le château d'Ollon, ou plus exactement la maison forte de la Roche, remonte au XIIIe siècle pour ses plus anciennes structures. Le bâtiment a été agrandi et modifié à de nombreuses reprises et l'aspect qu'on lui connaît aujourd'hui résulte d'une importante campagne de travaux réalisés par la famille de Rovéréaz dans la première moitié du XVIe siècle. De cette époque, l'édifice conserve de belles fenêtres et d'imposantes cheminées du gothique tardif taillées dans le marbre de Saint-Triphon... »*

4.4. L'engagement et le sérieux avec lequel la Fondation a œuvré jusqu'alors ne peuvent être que des arguments favorables à un subventionnement, nonobstant son impact sur l'image du chef lieu de la Commune

4.5. La Municipalité est soucieuse de renouveler son soutien à celles et ceux qui se préoccupent du passé de la commune. Constatant l'affectation actuelle et future de certaines salles à des manifestations publiques, elle s'appuie sur la législation en vigueur notamment la loi sur les communes qui mentionne :

##### **Art. 44**

L'administration des biens de la commune comprend:

1...

2...

3. les dépenses relatives à l'administration de la commune, à la gestion du domaine public et privé et à celle des biens affectés aux services publics, dans le cadre du budget et des autres autorisations données par le conseil,

elle s'appuie également sur le règlement sur la comptabilité des communes qui précise :

##### **Art. 13 Investissements**

1 Sont considérés comme investissements l'achat, la création ou l'amélioration de biens durables du patrimoine administratif, ainsi que:

a...

b. l'octroi de subventions uniques;

c... ,

elle juge tout à fait opportun de subventionner la troisième étape de la restauration du Château de la Roche.

4.6. Enfin, la Municipalité comme toutes celles et ceux qui ont connus le château avec son toit crevé, avec des garages adossés à sa façade nord, ne peuvent qu'éprouver une grande reconnaissance vis-à-vis des citoyens qui l'ont restauré dans son état actuel et qui comptent poursuivre leur action.

## 5. Conclusions

Fondée sur l'exposé qui précède, la Municipalité enjoint le Conseil communal à la suivre dans son soutien et à accepter de verser une subvention à la 3<sup>e</sup> étape de restauration. Celle-ci doit permettre de financer les travaux susmentionnés à hauteur de Fr. 130'000.- Elle viendra s'ajouter, condition sine qua non, aux Fr. 50'000.- promis par l'Etat de Vaud. Ce faisant, c'est un montant de Fr. 180'000.- qui permettra à la Fondation de boucler le financement devisé à hauteur de Fr. 324'000.-.

Ainsi, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

**Le Conseil communal d'Ollon, dans sa séance du 5 décembre 2008,**

- ayant pris connaissance du préavis de la Municipalité n° 2008/14,
- ayant entendu le rapport de la/des Commission/s chargée/s de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**d é c i d e**

1. d'**AUTORISER** la Municipalité à subventionner la troisième étape des travaux de restauration du château de la Roche à Ollon
2. de lui **OCTROYER** à cet effet un crédit de CHF 130'000.-
3. de **FINANCER** ce montant par le recours à l'emprunt bancaire dans le cadre du plafond d'endettement voté le 8 décembre 2006.
4. d'**AMORTIR** ce montant sur une période de 10 ans, par le biais du compte d'amortissements 153.3310 activités culturelles et de loisirs, la première fois dans les comptes 2010.

**Adopté par la Municipalité lors de sa séance du 27 octobre 2008**

Veillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

  
J.-L. Chollet



p/Le Secrétaire :

  
Ph. Amevet, adj.

Annexe : Plaquette « Château de la Roche, Ollon, Recherche de fonds, III<sup>e</sup> étape, 2008-2009 »

Délégués municipaux : MM. Jean-Luc Chollet et Jean-Michel Clerc

Ollon, le 26 octobre 2008 / JMC